Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

-yo. 7.

CALMEDROE 63面面面面面面。 BELLVELL 18440

No. 20.

sur les troubles des légations.

On écrit de l'Italie centrale à l'Ami de la Religion :

"Ce qu'il y a de remarquable dans les habitudes de nure époque, c'est que le jugement et les raisonnemens des hommes se fondent bien plus ser de mensongères relations, que sur le témnignage incontestable des faits. La presse périodique, organe du faux non moins que du vrai, tyrannise les esprits et règle les jugemens au point que, si parsois la dignité et la prudence conseillent d'accueillir par le silence les niensonges des journaux, il se trouve aussitô: une feuille, qui ne manque pas d'interpréter cette réserve au profit des mensonges qui n'ont pas été démentis, et qui s'en prévant pour les

"Il convient donc de dire quel cas il faut faire de tout ce que les journaux étrangers ont successivement débité de nouvelles incomplètes et hasardées, ou d'exagérations malveillantes sur les événemens de nos contrées.

" Nous ne dissimulerons pas les troubles qui ont tout récemment affligé cette province; nous n'attenuerons pas les mauvaises intentions de ceux qui les ont excités; nous ne nous serons pas illusion sur les dangers qui pouvaient s'ensuivre, si notre gouvernement avait été moins vigilant, moins prevoyant. Nous ne craignons pas toutesois de nier que ces troubles aient jamais ou le caractère de gravité qu'on a voulu leur donner à l'étranger; et nous conclurons qu'il est faux de soutenir qu'ils existent encore parmi nous avec quelque caractère de gravité, comme le prétend un journal assez accrédité, et qui affecte, à ce sujet, des craintes hors de saison.

"D'abord nous avertirons que l'origine de ce sol attentat ne sut pas regardée parmi nous comme aussi mystérieuse qu'on voudrait le saire croire. Nous avons trouvé bien étrange, bien inopportune, l'érudition déployée par un journal italien, qui en a cherché l'analogue dans les rébellions du Monte-Sucro, et qui a été sur le point de voir un Spartacus dans cas contrées. Il n'est pas moins faux qu'on ait été as ez incertain pour déplacer les soupcons de leur véritable siège, et les jeter sur une puissance fort éloignée. Le gouvernement, dont la sagacité découvrit bi ntôt tous les fils de la trame, n'hésita pas un instant à faire preuve de résolution, de force, en montrant aux séditieux comment leur ouvrage s'écroulait des sa naissance.

" D'ailleurs, aurait-il pu en être autrement ? Déjà, depuis longtemps, on était en garde contre les nouvelles doctrines subversives qui, de temps en temps, venzient des pays étrangers, soit qu'elles prissent d'abord le manteau du saint-simonisme, ou le voile de fouriérisme, ou enfin l'enseigne du communisme. Les menées séditionses ne pouvaient demeurer inconnues, au moment surtout où, par une étrange coïncidence, les phalanstériens, unis aux communistes, troublaient la Suisse, les villes de Toulouse, de Barcelone, de Lubeck, et préparaient de l'agitation à Paris même, et sur un point opposé, à Varsovie. Les mouvemens qui eurent lieu à Aquila, il y a deux ans, avaient eu quelque echo parmi nous ; les traces qu'on avait découvertes dans un procès bien connu, qui, depuis peu, a eu son dénoument dans ces contrées, n'étaient pas perdues; les opinions des santeurs de la Jeune Italie, dans les îles voisines, n'étaient pas un mystère.

" Nous ne nierons pas que la clémence même du gouvernement pontifical, après les douloureux événemens de 1831, n'ait pu produire, chez des ingrats ou des méchants, l'espoir de l'impunité pour de nouveaux attentats. Toutefois, nous croyons rendre hommage à la vérité, en jugeant peu sondée l'opinion manifestée à l'étranger, que les troubles d'aujourd'hui se rattachent à une œuvre toujours continuée depuis lors. Pour tout homme doué d'un peu de bon sens, les illusions s'évanouirent bientôt, et l'erreur fut trop évidente. Le repos public est un besoin impérieux pour nos populations, auxquelles sont ouverts les trésors de l'industrie agricole et du commerce. La paix générale dont jouit l'Europe, l'intérêt que les principales puissances ont témoigné hautement au gouvernement pontifical, sont des considérations qui n'ont pas échappé à la partie sensée de la population; et ceux qui ne sont pas capables de les faire, ne peuveut ni passer pour sages dans la so-ciété, ni exercer de l'influence sur la multitude, ni avoir accès auprès d'elle par de perverses et trompeuses séductions.

"On aura une preuve convaincante de cette vérité, si l'on remarque comment la population a accueilli l'attentat récemment ourdi au milieu de nous par quelques scélérats, et à quels dangereux instrumens ceux-ci ont eu recours pour faire réussir leurs desseins.

"On est fort heureux de pouvoir ossurer qu'aucune personne de mérite,

tion qui, à ce qu'il paraît, eut sa source dans des instigations venues du dehors, et qui sut l'œuvre de jeunes insensés perdus de conduite. Si quelquesuns d'entre eux portent malhoureusement un nom illustre, tous sont sans fortune, sans moralité, sans avenir. Il se joignit à cux quelques désœuvrés et un petit nombre de gens sans expérience qui, vivant dans l'isolement des campagnes, se laissèrent séduire et éblouir par de sausses et trompeuses promesses.

" Ce sut au milieu des ténèbres, dans la solitude des bois des montagnes, bien ioin de la ville, qu'ils s'assemblérent pour disposer l'exécution de leur dessein. Nous doutons fort que les notabilités de la Jeune-Italie, indiquées par un journal, fussent présentes à ces orgies champétres. Nous assurons même, qu'entre les mets et les verres, les nouveaux Gracchus ne savaient guère ce qu'ils voulaient faire, et que leur esprit n'aurait jamais pu concevoir autre chose que le désordre et l'anarchie. Il ne se trouvait, parmi eux, aucun homme capable d'écrire une proclamation, un appel, ni même un exposé de leurs intentions. Leur but était de renverser le gouvernement, de provoquer, au milieu du carnage et du pillage, une révolution, sans prévoir ce qui devrait en résulter.

"Quelques-uns, s'étant mis à parcourir dissérentes parties de l'Italie m6ridionale, transmirent à leurs compagnons des encouragemens, les promesses d'un appui étranger, l'assurance d'un soulèvement général à un jour donné, des espérances menteuses d'un puissant concours. Ils avaient peu d'argent, et il n'importe guère de savoir s'il est vrai que les chess en tirassent de leurs adhérens de Make; ils avaient très-peu d'armes, et l'indifférence, le calme des populations répondait mal au nombre fort limité des conspirateurs. D'abord, on s'efforça d'exciter au désordre, en répandant artificieusement des nouvelles d'événemens étrangers, d'autant plus incroyables qu'ils étaient plus éclatans. Certes, on n'aurait jamuis pu faire plus de honte à une ville surnommée la Savante, qu'en croyant facile d'y répandre, comme des vérités, des fables qui répugnaient au bon sens le plus vulgaire. Ce stratagème mesquin fut suivi d'un projet qui le lui dispute en solie et en scélératesse.

" Dans une ville aussi peuplée que Bologne il y a, sans doute, dans la masse du peuple, beaucoup d'individus que peut tenter l'idée de se tirer de la paevrete, en coopérant aux changemens, ajoutez qu'il y eut un moment où, à cause de l'adoption de nouveaux réglemens financiers pour réprimer la contrebande, le mécontentement rendait les misérables, qui en faisaient métier, accessibles aux tentatives de corruption des ennemis du gouvernement. Cette circonstance n'échappa point anx moteurs du désordre, qui cherchèrent à se faire des adhérens dans la lie du peuple; et il ne leur sut pas difficile d'en gagner un certain nombre, par l'appat d'un peu d'argent, et par la promesse sormelle du pillage des caisses publiques.

"Toutefois, cet expédient devint bien funeste à leurs desseins, puisque le secret ne resta plus caché dans la solitude des champs, mais se répandit, de bouche en bouche, parmi le peuple, sur les places publiques. Ce fut alors que l'autorité du gouvernement vit qu'il était temps de déployer sa force; quelques démonstrations suffirent pour remplir d'épouvante les esprits des conspirateurs, qui s'enfuirent bientôt de la ville et se réfugièrent dans les bois et dans les montagnes.

"Quoi qu'on ait dit des mesures militaires adoptées par le gouvernement dans ces premiers instans, il nous suffira de faire observer que tout se borna à doubler les postes et patrouilles, à appeler sous les armes quelques volontaires pontificaux de différentes communes de la province, et au déplacement des poudres, pendant le court espace de temps nécessaire pour restaurer l'ancienne goudrière et la mettre à l'abri d'un coup de main. La population sut étonice même de ces mesures, car, malgré les vociférations qui les avaient précédées, on ne pouvait se persuader une chose que tout le monde jugenit incroyable et insensée. Mais l'étonnement se changea bientôt en indignation contre les perturbateurs; et la meilleure preuve, c'est la conte, nance toujours pacifique et tranquille de la ville.

" Pleine de confiance dans ers dispositions rassurantes du pays, l'autorité cut toute sa liberté d'action, tandis que les moteurs du désordre s'empressé-

rent de chercher un refuge à l'étranger.

" Neanmoins, ceux qui, par défaut d'argent, ne purent les suivre, prirent le parti désespéré de parcourir en bande la partie montagneuse de la province; guides par quelques hommes hardis, dont le nom a acquis, aujouren crédit, ou riche, ne s'est trouvée jusqu'ici impliquée dans une conjura-1 d'hui seulement, une triste célébrité. Les crimes dont ceux-ci se souillèrent ouru le danger d'être sacrifiés par leurs adhérens mêmes trouvèrent moyen de se sauver à l'étranger, ou de se cacher.

" En ce moment sut publiée la proclamation du cardinal-lègat de Bologne, qui résume, avec la plus grande franchise, les faits indiqués plus haut, et annonce la dispersion de la bande factieuse, l'arrestation d'un grand nombre de séditieux, et la formation d'une commission militaire, pour juger les

" Après la dispersion de la bande, et bien que beaucoup de ceux qui la composaient eussent été arrêtés, il restait encore quelques vagabonds qui, échappant aux poursuites incessantes de la force armée se montraient tantôt dans une localité de la province et tantôt dans une autre. A ce sujet, nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance qui a fourni matière à différens commentaires et qui, à vrai dire, serait inexplicable, si l'on ne savait à quelles folies pout être entraînée une populace ignorante et excitée par de fallacieuses séductions. Quelques-uns des plus hardis contuma ces, hommes d'un nom obscur, osèrent, par la suite, rentrer dans la ville sans être remarques, et reussirent, par de trompeuses paroles, à raillier un petit nombre d'individus nouvellement égarés, qui, armés, pour la plupart, de sourches et de bâtons, se dirigèrent, la nuit, en détuit et de divers points, vers la Romagne par la voie Emilia. Quel était leur projet? Ils l'ignoraient eux-mêmes; et il n'est pas sacile de se persuader qu'un aventurier se suit mis à la tête d'une semblable entreprise. Il est cependant certain, qu'à l'aube du même jour, et avant même que les troupes envoyées contre eux les eussent atteints, ils se débandèrent de nouveau près d'Imala, jetèrent leurs fourches et leurs armes, et se laisserent, pour la plupart, arrêter sans résistance et conduire dans les prisons par les fidèles populations qui se levèrent spontanément pour donner une preuve de l'excellent esprit qui les anime envers le gouvernement pontifical. Les autres tombérent successivement au pouvoir de la justice ; et si un petit nombre de contumaces ont donné, depuis, quelque inquiétude, surtout à la force armée qui les poursuit et les traque dans leurs repaires, leur nombre est si petit, leurs noms et leurs relations sont si connus, qu'ils ne tarderont pas à être exterminés ou pris-

"Voilà, avec la plus rigourcuse exactitude, l'histoire des événemens qui ont eu lieu. On pourra juger d'après ce récit de leur importance : si l'on excepte la perte de trois carabiniers et d'un volontaire qui furent, dès les premiers jours, surpris dans une auberge de la montagne bollonaise, et assassinés, les troupes pontificales, a'ont pas perdu un seul homme pendant la longue chasse qu'elles ont donnée aux factieux. La tranquillité publique, dans la ville de Bologne, comme dans les autres légations, n'a été nullement troublée; les populations n'ont pas interrompu un seal instant leurs occupations ordinaires; le cardinal-légat n'a pas suspendu ses promenades acoutumées, sans escorte, même hors des murs ; les spectacles publics et les

théatres ont toujours été fréquentés.

"Ce qui précède suffirait au but que nous nous sommes proposé; mais la justice exige que l'on publie hautement que, dans ces circonstances, les troupes pontificales de toutes armes, nationales, étrangères et volontaires,ont donné les preuves les plus éclatantes de fidélité, de zèle, de discipline, de bonne harmonic entr'elles. Les éloges qu'elles ont accueillis, la confiance que leur contenance ne cesse d'inspirer, sont la meilleure réponse que l'on puisse faire aux malignes assertions d'un journal étranger.

"Nous finissons ici, et nous passons sous silence d'autres calomnies et appréhensions chimériques des étrangers. Nous ferons seulement remorquer que le gouvernement pontifical, outre la confiance que lui donnent ses propres forces, trouve un gage de sûreté pour l'avenir dans la profonde aversion que les populations montrent pour le désordre, et dans le mépris même où sont généralement tombés les auteurs du dernier attentat."

BULLETIN. Question ministérielle.

Comme le Journal de Québec nous parait s'être mépris sur la citation du correspondant de l'Aurore et sur le sens de notre article du 9, nous croyons devoir lui faire observer sa méprise. D'abord ce n'est point à l'article du 9 du courant dont parle ici le Journal de Québec, que le correspondant de l'Aurore fait allusion, mais à celui du 29 décembre dernier. Quant à la partie de notre article, contre laquelle il argumente, nous avouons qu'en lui donnant un sens tel que celui que lui prête le Journal de Québec, notre misonnement n'aurait pas été difficile à détruire; mais heureusement pour nous, nous avons dit toute autre chose que ce qu'on veut nous faire dire. Nous n'avons jamais eru qu'il fallait aller dans les cours pour y trouver d'incontroverlibles argumens en fuveur des ministres résignulaires. Ce n'est pas ce que nous avons prétendu. Nous avons fait ce raisonnement tout simple: puisque, quand il s'agit d'un intérét si minime en comparnison de la question du gouvernement responsable, on juge prudent de prendre toutes les précautions possibles, donc à fortiori on devait en prendre de bien plus grandes dans la question dont il s'agit ici, tant à cause de son importance que pour d'hier, par l'enthousiasme avec lequel ils ont appliaudi aux éloges, an recit dier toute embre de doute et ne point donner prise à la critique et à la calom- des biei faits de nos évêques, et par la manière dont ils ont répondit à la ques-

ont une preuve de lacheté plutot que de valeur; et l'activité des troupes prie. L'exemple de la cour y est amené, non comme un modèle de la cham-pontificales ne tarda pas à disperser la bande, dont les chefs, après avoir bre d'assemblée, mais comme un spécimen des précautions qu'on y prend pour se préserver des inculpations d'absolutisme, de favoritisme, d'injustice, etc. etc.; précautions que les ministres n'auraient pas du mépriser. C'était encore pour donner à entendre qu'il peut y avoir des circonstances où les formes sont tellement de rigueur, qu'on ne peut les violer impunément ; parce qu'autrement il serait impossible d'obtenir, justice et de démontrer évidemment son droit. La majorité de la chambre d'assemblée a bien pu prononcer qu'il n'y avait rien d'imparlementaire dans la conduite des ministres. elle peut hien même avoir donné une décision juste en soi, sur le différent qui existait entre le gouverneur et ses ministres, sans pour cela la motiver. Elle nouvait avoir des données suffisantes pour être sûre de la justice de sa décison, sons avoir de pièces justificatives par devers elle. Quoiqu'en cela elle n'eût pas commis d'injustice, cile pouvait commettre une imprudence et s'exposer à la censure. Mais tout cela n'explique pas pourquoi les ministres ont négligé de se munir de documens établissant, d'une manière irrécusable, que ce sont la précisément les points reconnus de part et d'autre comme seule cause du différent élevé entre eux et le gouverneur. Il est clair que cette marche les aurait mis à l'abri de bien des accusations ; qu'elle amait été d'une importance incalculable pour faire triompher le grand principe du gouvernement responsable, maintenir l'union et la force des Canadiens, couper court aux intrigues, venger la réputation des ministres et empêcher tout faux rapport et toute fausse interpellation de la part des malveiljans. Cos considérations, ainsi que l'exemple des ministres résignans de la Nonvelle-Ecosse, que nous rapportons plus bas, ne sont-elles par plus que sufficantes pour justifier les instances de M. Viger? Sa réclamation des formes n'était-elle pas dans l'intérêt du pays et des ministres eux-mêmes? La crise qui s'en est suivie n'est-elle pas'assez déplorable pour faire voir que les circonstances, dont il s'agissait, étaient de la dernière importance? Le Journal de Québec dit qu'il reste à prouver par les adversaires de l'ex-minis-Ure quand elles sont (ces circonstances) de la dernière importance? Nous lui demanderons nous, si des formes qui sont nécessaires pour écarter toute fausse interprétation dans un différend aussi grave que celui-ci ; pour préserver le pays de dissention et de ce qu'on qualifie d'anarchie; pour empêcher que les avancés des honorables résignans pussent être contredits; pour mettre la réputation d'hommes si haut placés à l'abri de toute attaque sur la sincérité et la-véracité de leurs motifs et par conséquent pour conserver leur réputation intacte et inattaquable; pour pouvoir fournir en temps et lieu aux ministres impérioux des documens irrécusables de la légitimité de leur demande et par conséquent de la violation patente des principes du gouvernement responsable par le représentant de Sa Majesté Britannique en cette province : pour nespas exposer la chambre d'assemblée à étre sorcée de consacrer des principes aussi dangereux que coux de s'arroger le droit de délier les ministres de leur serment officiel, sans autorisation du gouverneur ; de condamner une partie sur la simple déposition de l'autre, malgré la protestation de la première contre- la vérité de la déposition de la seconde et l'irrégularité de la démarche; nous lui demandons, dirons-nous, si des formes qui auraient eu pour effet de faire éviter de si grands inconvéniens et de procurer un si grand bien, ne sont pas de la dernière importance, et si M. Viger n'était pas justifiable d'insister pour les faire observer? Pour nous la difficulté se réduit toujours à savoir pourquoi les ex-ministres n'ont pas voulu observer ces formes parlementaires et out préféré user de leur influence pour faire approuver leur conduite, plutôt que d'y uvoir recours, s'ils avaient la raison pour eux! Jusqu'à ce que le Journal de Québec nous sit expliqué ce pourquoi, malgré notre estime pour lui, et toute la déférence que nous avons à ses lumières et à ses talens, nous ne croirons point avoir sacrifié la raison et les principes, et nous attendrous du tems l'explication de ce pourquoi.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

On lit dans le Canadien:

PALAIS ETIECOPAL .- Assemblée publique-. Si nous avions eu quelques doutes sur le succès de cette œuvre de religion, de recontraissance et de patriotisme, ces doutes injurieux auraient bili dissipés par l'empressement avec le-

tion s'ils devaient et voulaient fournir les fonds nécessaires pour l'édifice [projeté. Un peuple s'honore lui-même en honorant ainsi sa religion dans la

personne de ses premiers pasteurs.

L'office du soir n'était pas encore fini à la cathédrale que l'ancienne sacristic était déjà envahie par la congrégation de Saint-Patrice, dont l'exemplo est bien propre à stimuler le zèle des Canadiens-Français. Bientôtaprès, la salle se remplit jusqu'à suffocation. Son Honneur le maire fut appelé à la présidence et s'en acquitta comme nul ne suit mieux que lui le faire en toute occasion. MM. Crémazie et Bradley, avocats, furent priés d'agir comme secrétaires.

L'honorable président ouvrit la séance par une longue et éloquente improvisation en français, qu'il répéta ensuite en angiais, et qui fut souvent interrompue par les applaudissemens de l'audito re. Il faut avouer que la matière était belle, et qu'un orateur moins habile que lui aurait pu en tirer parti-

MM. Glackemayer, Daval, Burke, Taschereau, etc., en proposant les diverses motions, adressèrent aussi quelques paroles à l'assemblée et mérité-

rent chacun des applaudissemens.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter les différents discours prononcés en cette occasion : les faits dont ils n'unt été que le développement sont pour la plupart à la connaissance de tout le monde. Nous mentionnerons seulement un calcul dont l'honrable président a fait part à l'assemblée. On estime que la population catholique du diocèse est au moins de 200,000 âmes. Si l'on retranche la moitié pour les personnes du sexe féminin, il restera 100,000. Si l'on retranche la muitié de ce dernier nombre pour les vieillards et les enfans qu'on suppose incapables de rien donner, il restera encore 50,000 hommes, dont au moins la moitié, ou 25,000, (doivent être en état de fournir chacun la modique somme d'une piastre, surtout avec les délais qu'on propose d'accorder pour le paiement de la souscription. C'est déjà une somme de plus de £6000. Mais au lieu d'une piastre, combien en donneront 5, 10, 25, 30, 40 etc., puisque de pauvres ouvriers, et même des domestiques, se sont déjà fait inscrire pour 2 et 3 piastres à prendre sur leurs gages? A propos de ce calcul, le révérend M. M'Mahon a fait remarquer, avant la cloture de l'assemblée, qu'il pensait bien qu'on n'entendait pas se priver du concours du sexe pieux dans une pareille entreprise. L'honorable président a répondu, avec non moins de galanterie, qu'il l'aimait (rop pour cela-

Nous croyons devoir répéter aussi une recommandation que M. le maire a sait en terminant : c'est qu'asin de faciliter leur besogne aux collecteurs et de leur épargner la peine de réitérer leurs visites chaque chef de famille détermine d'avance ce qu'il veut donner, et laisse des ordres pour qu'on le

leur dise, s'il se trouve absent lorsqu'ils passeront chez lui.

Voici les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée. Sur motion d'Ed. Glackemeyer, écuyer, secondce par John Spharples, écr. Résolu 1º .- Que nous, citoyens catholiques de la paroisse de Québec, reconnaissons avec la plus vive et la plus profonde gratitude les efforts généreux et constans que Sa Grandeur l'Evêque de Québec et ses illustres prédécesseurs n'ont cesse de saire pour promouvoir les intérêts de la religion et de l'éducation dans le Bas-Canada; et que c'est à leur zèle infatigable et leur charité apostolique que nous sommes redevables de la plus grande partie des institutions religieuses, charitables et d'éducation dont s'honore notre pays.

Sur motion de Wm. Burke, écuyer, sécondé par Frs. De Foi. écuyer, Résolu 2° .—Que par suite des efforts et des sacrifices faits par Nos Seigneurs Evéques, et leur noble abnégation de leurs propres intérêts, pour subvenir aux besoins des catholiques de ce vaste diocèse. Nos dits Seigneurs Evêques ont été forcés par des circonstances urgentes d'aliéner leur palais épiscopal, et ont été incapables jusqu'à ce jour de se procurer les moyens necessaires pour bâtir un édifice convenable où ils nuissent résider avec les personnes qui leur sont nécessaires pour l'administration des affaires de ce diocèse.

Sur motion de John Duval, écuyer, secondé par John Doran, écuyer, Résolu 3 ° .— Que pour reconnaître les biensaits et avantages consérés à ce pays tant par Sa Grandeur l'Evêque actuel, que par ses prédécesseurs d'illustre mémoire, et pour répondre à l'appel fait aux fidèles du diocèse de Québec par Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Sidyme, nous habitans catholiques de la paroisse de Québec croyons qu'il est de notre Edevoir et de notre honneur de répondre avec zèle et libéralité à cet appel, et de contribuer conjointement avec nos autres frères catholiques du diocèse, et d'une manière digne de la religion que nous professons, à l'érection d'un édifice convenable pour servir de demeure au premier dignitaire de l'église catholique dans l'Amérique Britannique.

Sur motion de Hugh Murray, écuyer, secondé par Jos. Légaré, écuyer, Résolu 4 . - Qu'il soit immédiatement ouvert dans les divers quartiers de la paroisse et cité de Québec, une souscription pour la fin ci-dessus, et quo des personnes chargées de recueillir les souscriptions soient maintenant

nommées.

Sur motion de J. P. O'Meara, écuyer, secondée par Charles Langevin, écuver.

Résolu 5 ° .- Que les Messieurs suivans soient priés de faire la collecte de la dite sonscription, savoir :

Haute ville.

Rues: -St. George, Laval, Ramparts, St. Joachim, Couillarc, St. François, St. Flavien, des Casernes.: MM. F. X. Garneau, Chs. Turgeon, R. Jellard, A. B. Sirois.

Rues:—Ste. Famille, St. Joseph et la Fabrique: L'honorable Ls. Massue, MM. C. M. Defoy, Wm. Burke.
Rues:—St. Jean, Palais et toutes les rues au nord de la rue St. Jean:

MM. Jos. Légaré fils, J. P. O'Meara.

Rucs :- Buade, Ste. Anne, des Jardins, St. Stanislas, jusqu'à la rue St. Jean: Louis Fortier, P. Chauveau, L. A. Cannon.

Rues:-Ste. Ursule et d'Auteui : MM. Ed. Gingras, J. P. Bradley, J. B. Trudelle.

Rues:—St. Louis et Haldimand: MM. J. Duval, N. F. Belleau. Rues:—Mont Carmel, Ste. Geneviève, des Carrières et tout le Cap: MM. J. Chahot, V. Tetu, C. Alleyn, Jr.

Busse-Ville.

Rue:-La montagne: MM. J. B. Fréchette, père, Hugh Murray.

Rue:-Notre-Dame: MM. J. Chouinard, Chs. Carrière. Rue:--Saut-au-matelot: MM. J. O. Grénier, Ml. Gaurren.

Rues :- St. Pierre et les autres rues : MM. A. Amiot, Ed. Glackmeyer, H. Muiray.

Rues :- St. Paul y compris le marché et les rues St. Charles, des Bains, du Marché et St. Nicolas : MM. B. Lachance, Jean Belanger, H. O'Connor, Thaddeus Kelly.

Rues:-Sous-le-Fort, l'Escalier, Cul-de-Sac, et Champlain jusqu'à la maison de Douane : MM. Frs. Parent, John Byrne.

Rues :- Près-le-Ville, depuis la maison de Douane jusqu'à la paroisse Ste. Foye: MM. Revd. Wm. Dowling, Miles Kelley, John Doran, Wil-

liam Quin, Elie Gingras, Wm. Richardson, Jacques Blais.

Faubourg St. Jean.
Rues:—St. Jean avec les sues de descente jusqu'à la rue Aiguillon: MM. Joseph Robitaille, F. X. Dion, M. O'Leary, Abrh. Durand.

Rues:-D'Aiguillon avec les rues de descente jusqu'à la rue Richelieu :

MM. M. Tessier Jr., R. Malouin, Michel Petitclair.
Rue:—St. George: MM. P. Teurangeau, P. Chateauvert.
Rue:—Richelieu et les rues qui descendent à la rue St. Olivier: MM. Joseph Savard, Jean Bureau.

Rue :- St. Olivier et les rues qui descendent à la rue St. George : MM. Ed. Prendergast, J. Btc. Lebel.

Rue :- St. Joachim, et tout ce qui est compris entre les rues St. Jean et d'Artillerie : MM. Pierre Routier, P. Donati, Patrick, McGarvy, Rod. McGillis.

Fuubourg St. Louis.

Rues: -D'Artigny et les rues transversales jusqu'à la rue Delachevrotiére: MM. O. Lépine, Peter McKenna.

Rues :- Delachevrotière el les rues adjoignantes ! M. J. Gingras.

Sur motion de J. T. Taschereau, écuyer, secondée par J. Nesbitt, écr. Résolu 6 ° .—Que l'honorable Louis Massue soit prié de vouloir agir comme trésorier, et recevoir des divers collecteurs ci-dessus nommés les sommes qui seront par eux reçues, et les remettre entre les mains d'une des personnes mentionnées dans la circulaire de Sa Grandeur Monseigneur de Sy-

Sur motion de John Sharples, écuyer, secondée par Michel Tessier, écr. Résolu 7º .-Qu'il soit nommé un comité de régie de 15 membres, composé des messieurs suivants, savoir : MM. J. Duval, J. Chabot, J. P. Cradley, I'honorabie L. Massue, Jos. Légaré fils, John Sharples, John Téed, John Doran, François Parent, Hugh Murray, Ed. Glackemeyer, Frs. Defoy,

Joseph Savard, Louis Plamondon et Morris O'Leary.
Sur motion de J. Duval, écr., secondée par W. Burke, écuyer.

Résolu So .- Que les remerciments de cette assemblée soient votés à l'honorable R. E. Caron pour la manière habile avec laquelle il a préside cette assemblée.

──₩ NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA. Association de délivrance. - On vient de communiquer à la Minerve la lettre suivante, adressée à M. E. R. Fabre:

Hôtel du Gouvernement, ? 12 janvier, 1844.

Monsieur,-Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous transmettre avec les présentes, une traite de £100, comme une contribution de sa part au fonds que l'on est maintenant occupé à former pour mettre les malheureux individus qui sont maintenant dans les colonies pénales en état de revenir dans leur patrie. Quelques uns ont dejà reçu leurs gracieux pardon de Sa Majesté, et quant'aux autres Son Excellence entretient une vive espérance que la clémence royale leur sera aussi accordée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble serviteur, J. M. Higginson.

-On adresse au même la lettre suivante de La Malbaie:

Malbaie, 9 janvier 1844.

Monsieur,-J'ai le plaisir de vous transmettre au nom de l'Assemblée de la Délivrance formée en cette paroisse pour faciliter le retour de nes contpatriotes exilés, la somme de £27 15s, provenant des collectes faites dans cette paroisse, c'est une bien petite somme, muis ce sera un témoignage de la bonne volonté des habitans de cette partie du pays à concourir à une œuvre de charité. Si les moyens cussent été proportionnés à la générosité, le produit de ces collectes aurait été bien plus considérable, cependant malgré | "d'hui j'en ai la conviction"!!! Oui, peuple du B.-Canada, toi mieux appris, ce saible tribut, les compatriotes de cette partie du pays se trouveront heureux d'avoir contribué à adoucir le sort de leurs malheureux frères exilés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur, L. A. BOURRET, Pire.

A M. E. R. Fabre, Trésorier de l'Association de Délivrance.

à la salie du presbytère, lundi, le 8 janvier 1844, pour prendre en considération la situation pénible des exilés politiques :

P. L. Letourneux, écr., ayant été appelé à la chaire et André Vandan-daigue, écr., ayant été prié d'agir comme secrétaire, les résolutions sui-vantes ont été passées à l'unanimité:

Résolu, qu'il est du devoir de tout Canadien de contribuer, suivant son moyen, au retour dans leur patrie de ses compatriotes exilés depuis plusieurs

années à l'extrémité de la terre.

Résolu, que c'est de grand cœur que nous nous joignons à ceux qui ont, les premiers, donné l'exemple dans l'exécution d'un devoir aussi sacré que celui de venir aux secours des infortunés prisonniers, victimes de querelles politiques.

Résolu, en conséquence du consentement de M. le Curé, des marguilliers et de tous les paroissiens présens, que la quête annuelle qui se fait pour l'église, soit faite cette année pour contribuer à assurer à nos infortunés compatriotes maintenant en exil leur prompt retour dans leur patrie.

Résolu, que les messieurs suivans forment un comité pour aviser aux moyens de donner effet aux présentes résolutions, après la quête faite;

Jos. Présontaine, Augustin Pigeon, Olivier Gailhois, P. Malo, Victor Gadbois, J. B. Allard, P. L. Letourneux, François Petit, Christophe Lafleur, Flavien Chateauneuf, Joseph Présontaine, sils, Prudent Lapointe, Alexis Galipeau, Isodore Bernard, J. B. Allard, trésorier, André Vandandaigne, secrétaire.

Belæil, S janvier 1844. Minerve:

-L'hon. M. Killany est maintenant en cette ville, à la recherche de bâtimens convenables pour les différens bureaux publics, ainsi que pour une résidence pour Son Excellence.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que les travaux sur le Canal de Lachine seront commencés la semaine prochaine, de sorte que les malheureux ouvriers, qui souffrent depuis si longtoms, saute d'ouvrage, pourront recevoir quelque soulagement à leur misère. On dit que le bureau des travaux publics n'a aucune part dans le retardement qui a en lieu. Idem:

L'Aurore dans son numéro du 13 du courant, après avoir, dans un préambule, taxé la Minerve et ses adhèrens, d'ignorance ou de mauvaise foi, el peut être de toutes les deux, dans leur discussion sur la question ministérielle, et dans leurs attaques contre la conduite de M. Viger dont elle fait l'éloge le plus pompeux et qu'elle qualifie de patriole immaculé, s'exprime ainsi :

La coincidence des événemens politiques qui se passent dans la Nouvelle-Ecosse avec ceux qui agitent toute la société canadienne, est une de ces étranges occurrences qui arrivent dans le cour bizarre des choses humaines comme tout exprés quelquesois pour mieux saire écluter la vérité; et, à propos, qui ne se souvient pas encore de la publication des dépêches officielles de Bond Head le jour même que Lord Gosford essayait de leurrer l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada ? Mais dans notre sœur colonie de la Nouvelle-Ecosso, cette terro défrichée d'abord par une poignée de nos frères transportés depuis dans des pontons au delà des mers et sur tonte la surface du continent d'Amérique, dans la Nouvelle-Ecosse, disons-nous, nous trouvons une position politique analogue à la nôtre, dans le fond, mais bien differente dans ses movens d'être. Que s'est-il passé quand Mr. Howe et ses collègues crurent de leur devoir de résigner leurs fonctions ministérielles ? Canadiens de bonne foi, écoutez et jugez :

Lord Falkland, le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, demande tout-d'abord par une note officielle adressée à Mr. Howe et à ses collègues les raisons spéciales de leur résignation, par écrit. Messes. Howe, Unincke et McNab, conservant vis-à-vis du représentant de leur souveraine ce sentiment des convenances qui sied au décorum d'un ministre, répondent spécialement que l'intention formulée par Son Excellence d'élever au Conseil Exécutif un homme dont l'accession leur fait redouter un changement de politique gouvernementale, leur sait loi d'abdiquer leurs porteseuilles. De ce précis ressort un fait établi, convenu sur lequel la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse est appellée à prononcer sa décision, et il n'existe plus là de moyen évasif. Et vous, qui vous scandalisez si bonnement de l'atta-chement à la forme de l'hon M. Viger, dites-nons donc s'il a jamais exigé autre chose pour seconder de son puissant concours la démarche du ministère de sir Charles Metcalfe? Vous voulez savoir toute la vérité, la voici : l'hon M. Viger, dans les trois jours qui ont précédé les explications ministérielles à Kingston,en citoyen qui oublie son amour-propre devant son pays a épuisé privément auprès des ministres les moyens de les rappeller à la seule marche qu'il savait constitutionnelle : en fut-il écouté ? ah! tout le monde sait que l'un le traitait d'insersé, et qu'un autre plus ô-é poussa l'oudes convenances et de sa propre dignité, jusqu'à dire au vénérable vieil-: la d, et en présence de tous comme pour rendre sa contumélie plus amère "j'ai longlems soupçonné que vous éliez un vieux misérable, mais aujour- du moins nous sommes incapable de sacrifier des principes ou des opinions

toi accoutume depuis un demi-siècle à honorer dans D. B. Viger ton tuteur, ton mentor et ton père, voilà comme il fut traité parce qu'il deait lui, vieillard consommé dans la pratique parlementaire et constitutionnelle, tenter de diriger la marche d'hommes dont il pouvait avoir raison de redouter l'inexpérience au milieu d'un ordre de choses nouveau et pour eux et pour nous, qui s'était plu à les favoriser d'une influence qui ne leur manqua jamais sans -A une assemblée publique des citoyens de la paroisse de Bélæil, tenue danger et sans chûte! Devait-il donc courber sous l'orage qu'on lui préparait, quand il avait la conscience de son droit et qu'il défendait la vérité ? Qu'a-t-il donc fait au milieu des huées dont il a été l'objet une semaine durant? Il essaya de se faire entendre, il supplia l'indelgence de la chambre, mais il n'en fut compris qu'après le vote donné où le rétablissement du calme lui permit enfin de faire entendre cette voix brisée à la défense des libertes civiles, politiques et religieuses de son pays; et nous n'hésitons pas de le dire, quand il interpella M. Baldwin de risquer sa réputation d'avocat et d'homme d'étet en somenant l'opinion contraire à la sienne, que fit M. Baldwin? il garda un si'ence, prudent peut-être, mais qui fut bien éloquent pour nous, et qui opéra de suite une réaction dans les opinions parlementaires : le quart d'heure d'après des membres disaient tout haut que le vieillant avait raison, et qu'un ministère responsable formé par lui serait supporté du moins dans le Haut-Canada! Mais a'ors quelles raisons pût-il donc alléguer pour changer si merveilleusement les esprits? Son prestige, le voici. Il se leva comme défenseur de la morale publique, et la même voix qui avait résisté toute sa vie à la tyrannie du pouvoir voulut mettre aussi une borne à la volonté populaire qui n'avait pas droit de franchir les règles établies par la

restitution de l'empire pour arriver à des fins même légitimes. Il représenta sinistres qu'ils étaient liés par la foi et le sacré serment du secret, dépor qu'ils n'avaient pas le droit de violer; il protesta contre le procès qu'on fesait à un homme qui n'avait pas le moyen de se défendre, queique cet homme fut le gouverneur ; il leur rappellait que Son Excellence elle-même protestait contre les explications données, qu'il les désavouait, il invoquait par son propre amendement à l'adresse des ministres le gouvernement responsable, il implorait comme cux les Résolutions de 1841, mais son âme se refosait à une illégalité de procédés dont le précédent une fois établi pouvait mettre en danger les plus chers intérêts même de son pays, parce que son expérience à lui lui a appris que les peuples ne violent jamais impunément les règles qui les lient à l'ordre de la société, et qu'une fois le scandale denné les résultats sont incalculables en se tournant contre les violateurs. respecto votre foi, disait-il aux ministres, j'ai confiance, je le professe, dans votre honneur, mais ici je suis représentant de mon pays et gardien des préregatives de mon roi,et je proclame en cette double qualité que vous êtes en dehors de votre droit, que vous sappez le fondement même de nos libertes en voulant le consolider; je suis sûr de ne ne pas me tromper, et je vons

demande pardon d'être forcé d'obéir à un devoir in périeux.

Comment, à la veille de mettre la dernière main à une foule de loix de première nécessité pour mon pays, sans avoir seulement prévenu le coup terrible que va porter à notre société la funeste légation du Conseil Spécial, la loi d'enrégistrement, par exemple, qui va fondre sur eux, vous vous précipitez hors de l'arène, vous abandonnez le camp à vos ennemis, vous refusez de souffrir quinze jours encore par patriotisme, et moi qui vois l'abimo qui se creuse sous nos pas, je vais m'y précipiter parce qu'il plaira à quelques uns des vôtres de me traiter d'insensé on de misérable?... Je proteste donc au nom de mon pays contre l'illégalité des procédés de part et d'autre, je désapprouve votre démarche, je condamne les plaidoyers échai gés entre le gouverneur et vous, parce qu'ils ne penvent pas nous réussir et qu'ils ne pencent nous mener encore que dans le précipice. Je n'accuse pas vos motifs, je ne les mets pas en question, mais je ne puis transiger avec les lumières de ma propre conscience, et je préfère encore tout ce qui me mer see que de reculer devant un devoir. Tei ce n'est pas du gouvernement responsable qu'il s'agit, mais de 'savoir si par vos moyens vous peuvez faire triempher votro position. La manière dont vous avez voulu traiter hier le représentant de Sa Majesté en lui soumettant vos propres conditions est en dehors de tous les principes, et je vous défie de l'établir par un soul précédent. Son Excellence reconnait ouvertement elle aussi les Résolutions de 1841 et invêque comme vous le gouvernement responsable : comment voulez-vous donc que je juge sur des paroles passèes entre vous et contre lesquelles le gouverneur proteste, et vous défend au nom de votre serment de le divulguer. Ici je ne défends pas le gouverneur, mais les principes mêmes de mon gouvernement, je protége par mon apparente opposition les droits de mes concitoyens, et ju n'en départirai jamais :-ct le vieillard avait si bien raison que la Chambre elle-a cu e finit par exprimer dans son adresse que désormais onne sera plus ne aroit d'exiger des stipulations du gouverneur. Que veut donc dire cette condition de l'Adresse? Ne porte-t-elle pas à sa face même condannation contre les ministres qu'elle approuve cependant? Er core une fois, nous n'avons point de passions à satisfaire dans cette pénible situation, et Dieu nous garde de nous attaquer à personne de ceux qui ont eru accomplir un devoir et qui l'ont fait suivant les lamières de leur expérience. Mais du moins tant qu'il nous restera un soufile de vie, tant que nous pourrons encore tracer un mot sur le papier, nous n'aurous pas la lâcheté de laisser é craser le patron du pays, ni flétrir le plus beau nom canadien qui soit dans nos fastes saus nous poser en désenseur, sans crier halte à ceux qui sont métier de déchirer un homme pour lequel peut-être notre affection nous emporte, mais pour lequel

consciencieuses. Nous sommes la, on peut nous montrer du doigt qu'on nous dise vendu si l'on veut : après que le vénérable D. B. Viger a été traité d'insensé par les uns, de misérable par les autres, que ne méritons-nous pas nous, indigne de le défendre, nous, son humble admirateur, quand tant de gens le présentent en ironique spectacle à la foule qui l'honore toujours? Mais cela n'est pas fait pour nous effrayer, et pendant qu'on lui jettera de la boue sur la fin de sa carrière, nous, nous continuerons à baiser ses derniers pas, parce que nous savons qu'ils sont droits, parce que nous sommes à même d'apprécier ce noble cœur qui ne respire que pour sa patrie, parceque, nous ne rougissons pas de l'avouer, parce que c'est de lui que nous avons appris à estimer, à cultiver ces principes respectables qui ont été le guide de sa longue et belle vic.

Habitans de La Salle qu'il sauva autrefois de la spoliation qu'on méditait contre vous, habitans de Sorel qu'il arracha des serres d'un monstre qui vou-lait vous perdre, Canada tout entier qu'il a défendu pendant un demi-siècle, pour lequel il passa les mers, en renonçant à son bonheur domestique, Canada, pour la liberté duquel il souffrit dix-neuf mois de prison, lui qui eut mérité un l'anthéon, venez tous hardiment, condamnez-le, traitez-le d'insensé, de misérable, mais laissez du moins une main qui le connaît mieux entourer ses vieux jours des consolutions qu'il a droit d'attendre à cette heure avancée de sa vie où il travaille encore loin de tout ce qui lui est cher et pour le bonheur de tous!

NOUVELLE-ÉCOSSE.

-On lit ce qui suit dans le CanaJien :

Correspondance officielle.—Les journanx d'Halifax publient la correspondance entre le lieutenant-gouverneur, vicomte Falkland, et les membres réformistes de son conseil, MM. Howe, Macnab et Uniacke, à l'occasion de la retraite de ceux-ci, correspondance qui ne peut qu'être du plus haut intérêt pour nos lecteurs, vu la coïncidence de cette retraite avec celle des membres du ci-devant conseil exécutif du Canada.

Les trois conseillers démissionnaires, dans les lettres adressées séparément à lord Falkland, expliquent le motif de leur démarche. Nous nous

bornons à traduire celle de M. Howe.

"Halifax, 21 décembre 1843.

"Mylord, — Votre Excellence m'ayant annoncé son intention de nommer à son conseil exécutif un monsieur dont, à mon jugement. l'élévation, dans le moment actuel, sern justement regardée comme un indice de déviation d'une politique qui a été jusqu'ici approuvée, je me trouve dans la pénible nécessité d'offrir ma résignation du siège que j'occupe dans ce conseil.

"Je reconnais volontiers le droit de V. E. de faire toute nomication qu'elle

eroira devoir fortifier son gouvernement ou avancer les intérêts du pavs ; jone veux que me soustraire au poids de l'obligation de défendre une politique que je n'approuve point, et qui aura, je crois, un effet contraire à celui prévu par V. E., et dans le parlement et dans le pays.

"Ma charge de collecteur des droits provincioux (impost and excise) pour le district d'Halifax sera aussi mise à la disposition de V. E. aussitôt après la fin de l'année courante que les comptes en pourront être préparés et les

aff ires terminées.

En me retirant du consoil je ne rendrais justice ni à V E. ni à mes propres sentimens, si je n'exprimais avec chalcur et sincérité combien je suis rensible à la courtoisie et aux marques de confiance dont V. E. m'a honoré depuis que j'occupe le haut poste dont je demande maintenant avec respect la permission de me démettre.

"J'm l'honneur d'être, très respectueusement, de V. E.

"Le très-obéiseant et très-humble serviteur, (Signé) JOSEPH HOWE.

"A Son Excellence le lieutenant gouverneur."

Son Excellence a répondu par la note collective suivante aux notes séparés des trois conseillers démissionnaires :

"Holel du Gouvernement, "Hahfax, 22 Jécembre 1841.

"Messieurs.—J'ai bien considéré la cause que vous avez assignée pour a démarche que vous venez de faire en résignant vos sièges au conseil exécutif.

"Quoique vous ayez écrit chacun des lettres séparées, une scule et même raison a été exposée par vous tous, savoir : mon intention de vous donner M. Almon pour collègue. Il n'a été élevé aucune autre objection politique à la nomination de ce monsieur, et la preuve que vous n'en aviez point d'autre c'est que vous étiez tous satisfaits de voir M. Almon nommé au conseil tégislatif lorsque, il y a quelques mois, il refusa un siég : dans ce corps. Vous vous êtes cependant crus justifiés à résigner vos charges sans autre motif que cette objection politique à cette scule nomination, en même temps que vous me reconnaissez plemement le droit de le faire.

"Vos lettres donnent à entendre que l'introduction de M. Almon dans le conseil, en cette conjoncture particulière, indique de ma part un changement de politique, malgré que dans mes entrevues avec vous j'aie fait les déclarations les plus fortes de ma détermination d'adhérer aux principes par lesquels j'ai été guidé jusqu'ici dans l'administration du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Je crois en conséquence devoir répèter par écrit mes assertions sur ce point, et en même tems passer en revue la marche que j'ai suivie depuis mon arrivée dans la colonie, ne perdant pas de vue les principes sur lesquels le conseil, avec l'aile duquel je devais conduire les affaires publiques, fut organisé:

"Vous n'ignorez point que ces principes étaient : une représentation au conseil des différens sentimens et intérêts politiques existans dans la législature, afin de procurer au lieutenant gouverneur l'avantage des meilleurs avia et d'assurer la concorde entre le corps exécutif et les corps législatifs, en même tems que le pays aurait l'assurance d'une juste et égale distribution du patronage dans l'exercice de la prérogative de la couronne. Une preuve suffisante que jusqu'au moment actuel ce patronage n'a pas été injustement distribué à l'égard de vous-même et de ceux que vous pouvez avoir représentés, c'est que vous étes restés au conseil : car si la nomination de M. Almon justific votre retraite, il est à présumer que vous auriez agi de la même manière si quelque cas précédent eut mérité votre désapprobation. La promotion de M. Almon est de fait le seul sujet de plainte allegué dans vos lettres; et vous ne pouvez certainement pas avoir oublié, Messieurs, que, des partis que vous considérez comme constituant le conseil exécutif, celui auquel vous vous attachez a influence de beaucoup le plus grand nombre des nominations faites depuis mon arrivée dans le pays, y compris toutes celles à des sièges au conseil législatif, un seul excepté; et ce siège mê ne a été donné sur la recommandation de M. James Boyle Uniacke. maintenant un de vous.

"La première sois que j'ai voulu donner un siège dans le conseil exécutif à un monsieur que vous reconnaissez en être digne à tous égards, mais que vous considérez comme étant d'un parti politique dissernt de ceux à qui les osses de sièges avaient été bornées jusqu'ici, vous quittez mon conseil et vous dites qu'un tel acte indique de ma part un changement de politique, sans égard à mes protestations contraires, et malgré que deux d'entre vous, M. James M'Nabet M. Howe, aiem, quelques jours auparavant, et après mûre délibération, donné leur adhésion renouvelée au conseil existant, et aux principes de gouvernement que j'avais suivis jusqu'alors, abandonnant le projet d'un gouvernement de parti. M. James B. Uniacke ne m'avait jamais informé qu'il pensat à résigner, et consequemment une expression renouvelée d'adhésion n'était pas nécessaire de sa part.

"Les raisons qui, dans mon opinion, rendent la nomination de M. Almon opportune en ce moment sont telles que, loin d'indiquer un changement de politique, elles me paraissent offrir une preuve convaincante de la sincérité

de mon désir d'éviter un changement.

"A la dissolution récente de l'assemblée, une division éclata ouvertement dans le conseil sur la question de savoir si un gouvernement de parti est ou n'est pas adapté à la condition actuelle de la Nouvelle-Ecosse. J'étais moi-même fertement d'opinion qu'un tel gouvernement serait préjudiciable aux meilleurs intérêts du pays, et qu'un conseil formé d'après le principe sur lequel était constitué celui qui m'avait assisté jusqu'alors dans la direction des affaires, est mieux adapté aux exigences de la colonie qu'un qui sesait formé d'après tout autre principe.

"Les membres du gouvernement se présentèrent devant le peuple, chacun exposant ses propres vues, et M. Howe déclarant à Halifax que si lur et son parti réussissaient à obtenir une majorité, il s'attendrait à voir ceux qui différaient d'avec lui se retirer, et qu'il se retirerait lui-même s'il se trou-

vait en minorité.

"M. Johnston, à Annapolis, dénonça en termes non équivoques le systême d'un gouvernement de parti, et déclara préférer un gouvernement où

tous les partis seraient représentés.

"Il est sorti des élections une chambre que je crovais devoir être opposée aux vues de M. Howe. J'ai mandé ce monsieur et lui ai fait part de ma conviction que tel était le cas, l'invitant à rester dans le gouvernement. M. Howe différait d'opinion avec moi quant au sentiment présumable de la nouvelle assentiblée, et il m'a dit que la plus impérieuse nécessité l'engagerait seule à garder son siège dans le conscil existant; mais après avoir consulté ses amis politiques, il a consenti à le garder et à donner un appui cordial à l'administration.

"Après une telle manifestation publique de différences d'opinion entre des membres du conseil, il paraissait absolument necessaire que le mode d'après lequel le gouvernement devait être conduit à l'avenir fût rendu apparent. Une vacance dans le conseil exécutif m'a fourni l'occasion de nommer un monsieur connu comme hostile à un gouvernement de parti, et en le fesant, de prouver au pays que j'étais opposé à ce principe; en d'autres mots, que je désirais continuer à gouverner, comme je l'avais toujours fait, avec l'avis d'un conseil composé des hommes marquants de tous les partis.

"Ce n'était pas la un changement, et je ne conçois pas que M. Howe, ou ceux qui agissent de concert avec lui eussent le droit de se plaindre d'une telle conduite, vu surtout qu'ils avaient si récemment, quoiqu'avec tant de

repugnance, donné leur adhésion renouvelée au gouvernement.

"J'ai suit choix de M. Almon pour l'avancer parce que, encore que la déc'aration récente (à l'élection d'Halisax) de ses sentimens à l'égard d'un conseil composé exclusivement de personnes appartenant à un seul parti, ne permette gnères de mal interpréter mes motifs dans ce choix, il avait été, avant cet événement, si peu engagé dans la vie politique qu'il n'était guère présumable que la distinction qui lui était ainsi conférée heurierait les préjugés d'aucune portion de la communauté, vu qu'il nourrissait des opinions libérales sur les questions de politique générale; et parce que, par suite de ses liaisons avec M. Johnston, le membre dirigeant (leuder) de mon gouvernement, sa nomination serait considérée par le public comme une preuve de ma consiance dans ce monsieur.

"Si M. Howe cut été en position d'insister sur le renvoi de M. Johnston,

le conseil fut remplie par un monsieur qui s'accordat en principe avec lui sur un seul sujet de haute importance, et je ne puis admettre que, dans les circonstances existantes, en accédant à sa demande, j'aie donné lieu de

supposer que je voulais changer de politique. La reconnaissance saite par vous tous de mon droit de nomination aux emplois n'est d'nucune valeur en pratique, si vous êtes justifiés à vous retirer de mon conseil et à faire de l'opposition à mon administration des que je fais une nomination que vous croyez préjudiciable à votre influence. D'autres membres du conseil seraient également justifiés à en saire autant lorsqu'il serait fait une nomination conforme à vos désirs ; et de cette façon la prérogative de la couronne serait enlevée au représentant de la reine, qui est responsable à S. M. de son exercice judicieux, et serait dévolue à certains membres du conseil, responsables à l'assemblée.

"Sur une question relative à des matières locales, et n'affectant pas la prérogative royale, je croirois de mon devoir de montrer tous les égards et toute la déférence aux vues des membres du conseil de même qu'aux vœux du penple, bien qu'ils pussent militer contre mes propres opinions : mais je n'ai pes le pouvoir de reconnaître la prétention que vos résignations tendent

virtuellement à élever.

"Je reçois avec satisfaction vos assurances de respect personnel, et la reconnaissance expresse de la confiance et du bon vouloir qui ont si longiems aubsistué entre nous.

Je suis, Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur, (Signé) FALKLAND.

"A James B. Uniacke, James M'Nab et Joseph Howe, écuyers." INDES

-On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

Quand lord Ellenboroug alla, en 1841, prendre possession du gouvernement de l'Inde, son premier acte sut de publier une proclamation dans laquelle il protestnit contre la politique envahissante du gouvernement qui avait précédé le sien, et déclarait que la Grande Bretagne voulait se renfermer dans les limites de son territoire, sans intervenir davantage dans les guerres que se livraient les peuples voisins et indépendans. Et cependant, le nouveau gouverneur a été forcé d'obéir à des nécessités qu'il n'avait pas créées it s'est vu forcé d'être conquérant et envahisseur malgré lui. C'est ainsi qu'il a du faire une campagne jusqu'au fond de l'Afghanistan, pour en ramener les débris de l'armée anglaise échappes au désastre fameux de Caboul, et revenir en laissant derrière lui la terreur avec le haine du nom an-C'est ainsi qu'il a été force d'ajouter à l'empire indien tout le territoire du Sind, et de convertir en province anglaise un pays qui commandait les bouches de l'Indus et tout le commerce de l'Asie centrale. C'est ainsi, encore, qu'il va se trouver dans la nécessité inévitable d'intervenir comme arbître et probablement comme un souverain, dans les discussions qui ensanglantent le royaume de Lahore. Nous avons déjà raconté d'une manière sommaire les péripéties sauvages dont ce pays vient d'être le théâtre. Le dernier steamer y a ajouté de nouveaux incidens. Si ces événemens ont quelque chose d'extraordinaire, ils n'ont, touteseis, rien d'inattendu. La domination de Runjet-Sing avait seule donné à l'empire des Sicks une certaine unité, et avait emprunté à ses communications avec l'Europe un certain éclat; mais il était évident qu'après la mort du lion du Punjab, ainsi qu'on l'appetait, cet éclat disparaissait, et cette unité factice retournerait en poussière. C'est ce qui est arrivé ; Runjet-Sing est mort en 1839, et depuis ce tems le royaume de Lahore a été presque essacé de l'histoire : il reparaît aujourd'hui sur la scène, mais peut-être pour la dernière fois comme pays indépendant, et tout prêt d'être englobé dans l'empire absorbant de l'Inde britannique. Voici l'ordre dans lequel se sont déroulées les scènes de cette tragédie aussi compliquée que monstrueuse.

Après la mort de Runjet-Sing, son fils, le faible et imbécile Kurruck-Sing, lui succèda paisiblement; mais il mourut le 5 novembre, après une maladie douloureuse, aggravée par les soins de ses médecins indigènes, auxquels seuls il voulut se confier. Son corps sut brûlé, et ses semes, avec plusieurs de leurs suivantes, surent immolées sur son bûcher. Son fils unique, Nehal Sing, sut tué le même jour, écrasé par une poutre qui tomba sur lui, comme il revenuit des obseques de son père. Ce fut alors que Shère-Sing, qui vient d'être assassiné, fut proclamé roi. Il était fils d'une des semmes du vieux Runjet-Sing, mais passait généralement pour illégitime. Au moment de la mort de Kurruck-Sing, il était gouverneur de Cashmire, il se hata de se rendre à Lahore et de s'y proclamer roi. Cependant, eun des femmes de Kurruck-Sing ayant été déclarée grosse, il se forma un parti pour elle, qui avait pour chess les officiers européens que Runjet-Sing avait attaché à sa fortune. Shere-Sing négocia avec cux, mais la princesse ne renonça pas à ses droits qu'après avoir livré courageusement une bataille dans laquelle périrent 2,000 des siens. Ceci se passait au mois de janvier 1840. Depuis ce tems, Shere-Sing était parvenu à maintenir son autorité; c'était un homme énergique et résolu, dit-on, mais livre à des débauches excessives, et il avait fini par abandonner le gouvernement des affaires à son tout puissant ministre Dhyan-Sing, qui l'a fait assassiner. Il paraît que plusieurs autres chess ou sirdars étaient du complot, et que ce sut le sirdar Ajet-Sing qui fut chargé de l'exécuter.

Ajet Sing était le plus proche parent vivant de Runjet, et il se croyait des

il l'aurait fait. M. Johnston a demandé seulement qu'une vacance dans pour se préserver contre les premiers coups, et, sous prétexte d'offrir à Shere Sing un pistolet anglois, merveilleux de travail, il s'approcha du roi, lui présenta l'arme par le canon au lieu de la crosse, et sit seu sur le rajah-Shere Sing tomba, et quelques-uns de ses amis se précipitèrent sur l'assassin pour le mettre en pièce, mais il tua les deux premiers qui s'avancèrent et en blessa quelques autres, le reste prit la fuite. Ajet coupa alors la tête de Shère Sing, et la porta au palais où demeurait Petaub Sing, fils du roi. Jetant la tête par terre, il dit au jeune prince : "Ceci est la tête de votre père!" Le prince éponyanté lui cria: "Oh! mon oncle, vous ne me tue-rez pas!" L'assassin répondit: "Votre père n'a fait aucune merci à mon ami Chund Koop, ni à la femme de Noa Nehal Sing," et il toa l'enfant. Il courut ensuite à la ville, et rencontra le premier ministre, Dhyan Sing, qui lui demanda "pourquoi il marchait avec tant de précipitation.—Venez avec moi, répondit Ajet, j'ai quelque chose à vous dire." Comme ils entraient dans la ville, Ajet fit un signe à un des hommes de sa suite, qui assassina le premier ministre. Après la mort de co dernier, son fis Fleera Sing implora le secours du général Ventura, et ils attaquèrent la ville et la citadelle dont ils se rendirent mentot maîtres. Ajet Sing chercha à s'échaper en descendant du haut des murailles dans un panier. Une sentinelle l'aperçui, tira dessus, et porta sa tête à Heera Sing qui lui donna une riche récompense en roupies. Heera Sing fit reconnaître roi Dhulcep Sing, fils de Runjet Sing, l'ancien roi de Lahore, lequel est âgé de sept ans, et passe pour l'enfant adultérin d'un palefrenier et d'une des nombreuses femmes de Runjet. Heera Sing s'est fait le premier ministre de ce fantôme de roi, mais les deux oncles du premier ministre sont, dit-on, mécontens de cet arrangement, et l'un d'eux, Ghoola Sing, s'avançait sur Lahore à la tête de 25.000 hommes.

D'un autre côté, le bruit a couru que Heera Sing avait déjà été tué nar un ami d'Ajet, dans une dispute à propos de la distribution des hauts emplois. Mais ce bruit n'avant rien d'authentique. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Punjab tout entier est livré à l'anarchie; et Lahore, n'étant qu'à 50 milles de Ferozepore, la frontière anglaise, le gouvernement de l'Inde se verra forcé d'intervenir dans ces querelles sanglantes. Le Punjab couvre un espace d'environ 50,000 notles carrés ; il a 340 milles de longueur et 200 de largeur. La population est d'environ 3 millions et demi d'habitans, le revenu public de 2 millions et demi sil. ou 75,000 hommes, formés par des officiers français qui avaient fait les guerres de l'empire, tels que les généraux Allard, Ventura, Court, Avitabile. Mais ni le pays ni l'armée, désorganisés et livrés à la guerre civile, ne sauraient faire une bien longue résistance aux forces anglaise. Le général Ventura organisait une armée pour rétablir quelque ordre dans ce cahos et opérer une révolution nouvelle. De ses deux compatriotes, l'un, le général Avitabile, avait obtenu un congé pour aller passer vingt jours à Ferozepore et à Londiana (sur le territoire anglais); l'autre, le général Court, avaît quitté le service de Lahore, et devait s'embarquer sur le Sutledge pour Bombay, avec sa femme et trois enfans.

Outre les trois généraux que nous venons de nommer, l'armée française compte encore à Lahore le colonel Mouton, qui faillit périr dans les troubles survenus à la mort de Runjet Sing; le colonel Lason et un autre officier du même nom, M. Achille Lafon, parti de France il y a un an, et qui, présenté par le géneral Ventura, avait été accueilli avec faveur par Shere Sing et comblé de présens. M. A. Lafon, officier de notre armée et ancien élève de St. Cyr, est le fils du célèbre tragédien. Les journaux de l'Inde ne citent aucun Européan parmi les victimes. Le général Ventura parviendra peut-être, avec l'aide de ses compatriotes, à organiser une double résistance aux factions du dedans et aux ambitions du dehers. Mais cela est malheureusement peu probable.

Le gouverneur général de l'Inde avait déjà ordonné la formation d'un corps d'armée de 17,000 hommes et 49 pièces de canon sur la frontière ; ces troupes trouveront, sans doute de l'emploi. Néanmoins, l'intervention britannique pourrait bien ne pas être aussi immédiate qu'on le dit, et il est possible que lord Ellenboroug laisse pendant quelque tems les Sicks à leur

propre fortune.

Dans l'Afghanistan, Dost Mohammed, l'ancien ennemi des Anglais, continue à rétablir son autorité. Il reconstruit tout ce que l'armée anglaise avait détruit. Cependant il a beauccup à lutter contre les chefs des environs de Caboul, et le heroin d'argent l'a conduit à des exactions qui ont soulevé contre lui une partie de la population. Il a rendu un édit pour enjoindre à tous individus possédant de la monnaie anglaise de la rapporter à son trésor, et cette mesure a provoqué une insurrection que le Dost a énergiquement réprimée. Sa domination paraît s'assermir de plus en plusorganise son armée, et, instruit par l'expérience, il licencie sa cavalerie, qui ne peut être qu'inutile dans un pays de montagnes. Son file, Akhar Khan, bien connu comme le chef de l'insurrection contre l'armée anglaise, veut, dit-on, se créer un gouvernement indépendant à Candabar. Dost Mohammed se prépare aussi à attaquer le Turkistan, et le khan de Bockara. Le Dost a sollicité de Lord Ellenborong l'alliance du gouvernement britannique, mais il est probable qu'il s'élevera entre eux des motifs do dissension. On se souvient que ce qui servit de prétexte à la guerre de l'Afghanistan, c'est que le gouvernement de l'Inde ne voulut point permettre à Dost Mohammed de reprendre possession de la province de Peshawar, qui avait autrefois appartenu à l'empire des Afghans, et dont Runjet Sing s'était droits incontestables à sa succession. Il se revetit d'une cotte de mailles emparé. Cette province est toujours au pouvoir des Sicks; il est évident

que Dost Mohammed voudra profiter de l'anarchie qui regne aujourd'hui dans le Punjah pour la reprendre et la restituer à l'Afghanistan. Si donc les auglais étaient amenés à occuper ou à prendre sous leur protection le royaume de Lahore, ils devraient ou abandonner à Dost Mohammed tout le territoire à l'ouest de l'Indus, ou bien retrouver encore un canemi dans le nouvernin d'un pays qui leur a été si fatal, et dont le nom est désormais decin! grand docteur! Arrivent alors chez moi tous les incurables, toutes les marqué en caractère si sanglans dans leur histoire.

TURQUIE. -On écrit de Constantinople, sous la date du 30 octobre :

"MM. Stratford-Canning et Lecoq viennent de remettre au divan les nores de leurs cours respectives, concernant les détails connus de l'exécution du jeune Arménien mis à mort pour être retourné au christianisme, et les deux envoyés ne se sont pas écartés des démarches qu'avait faites, à cet égard, le charge d'affaire de Prance. Il serait assez difficile de définir exactement ce que l'on voudrait obtenir au moyen de ces réclamations que la Porte sait toujours éluder avec une dextérité qui lui est propre. C'est ainsi qu'elle a su réduire à presque rien la satisfaction, complète en apparence, qu'elle a accordée à la France, en réparation de l'insulte faite au pavillon de son consul, à Jérusalem. Le pacha de cette ville a été destitué, il est vrai mais le firman de destitution renfermait une longue série de griefs, parmi lesquels l'insulte au pavillon tricolore ne figurait qu'en passant, et pour mémoire. Le pavillon national de France a été hissé à Beyrouth et salué de coups de canon, mais les Turcs ne savaient pas à quoi se rapportait cette canonade. Les auteurs de l'émeute de Jérusalem ont été condamnés à la peine des galères;mais pour l'exécution de la sentence on a tiré des prisons publiques, des détenus, condamnés pour d'autres crimes, et que l'on désignait comme les auteurs de scènes auxquelles leur état de détention ne leur avait pas même permis de prendre part; de sorte que les véritables instigateurs de ces scènes n'ont pas même en le désagrément d'être appelés en justice. La Porte sait très bien qu'elle n'a rien à redouter ni à attendre de la France; sa docilité et ses déférences se tournent d'un autre côté; et qui pourrait lui en faire un reproche?

" Le prince de Servie annonce son intention de se conformer aux injone tions qui lui ont été transmises, en se rendant au printemps prochain, au pied du trône de son suzerain. Cette espèce de promesse, toutefois, est rédigée en termes si ambigus, qu'il est visible que son auteur attend encore un autre consentement, qu'il n'est uns sur d'obtenir. Ce voyage d'ailleurs est très dispendieux. L'hospodar Bibesco, de Valachie, vient de le faire, et il lui en a coûté, outre les frais ordinaires de voyage et de séjour, trois millions de piastres turques, dont un million est entré dans le trésor privé du sultan, un demi-million dans celui de la sultane Valideh, et le reste a été d stribué en-

tre les ministres, au prorata de l'influence de chacun d'eux."

—ാരി& ∰& &;elc LE MEDECIN MALGRE LUI.

J'étais vaincu. D'ailleurs, l'avoucrai-je? la confiance aveugle de cette pauvre semme avait presque passé en moi. Comment pus-je sormer cette pensée, je ne saurais le dire, mais il me sembla qu'il y avait là autre chose que de la superstition de sa part, que de la tolie de la mienne, et quand elle commença le récit de ses souffrances, j'écoutai et je la laissai aller; j'obéissais à une voix irré-istible. Le récit achevé, il fallut trouver un remède. Heureusement je me rappelai une sorte de bourrache nommée vipérine ; c'était une substance innocente et un nom siugulier : je ne pouvais mieux rencontrer; je lui en ordonnai deux tases par jour, et elle partit. A peine seul, je me jetai à genoux avec ferveur ; attendri par les larmes : e cette pauvre femme, je suppliai ordemment Dieu de faire de moi son sauveur.... L'impossibilité de l'entreprise? Qu'était-ce pour celui qui peut tout?

Le lendemain, elle arrive dès le matin; elle frappe; je tremblais un peu en lui ouvrant: " J'ni dormi! s'écrie-t-elle, j'ai dormi!" Elle était ivre de joie. Ses souffrances s'étaient calmées cette nuit-là. Son œur s'ouvrant à la reconnaissance, elle se mit à me raconter toute sa vie! Hélas! c'était cette triste et sombre histoire que j'avais si souvent entendue dans l'exercice de mon ministère : un mariage imprudent. La misère, la mort de son époux, l'abandon de sa famille, l'angoisse sur le sort de ses enfans, tout ce jui déchire, aigrit, consume. Je me retrouvais dans mon rôle: un pauvre cœur torturé à calmer! Je lui parlai au nom de Dieu; j'adoucis ce qu'il y avait de trop amer dans ses douleurs ; je lui montrai l'espérance, et quand elle me quitta, elle me dit : " Votre voix a fuit à mon cœur le même bien que votre breuvage à mon corps." Je ne répondis que par deux autres tasses de bourrache. Le lendemain, nouvelle visite, nouvel entretien. Ce que j'avais entrevu la veille m'apparut alors distinctement; c'était mieux qu'une âme sousstrante, c'était un être bon et même élevé. Toutes ces parôles de charité qu'un silence forcé resoulait dans mon cœur, tous ces soins paternels que j'étais habitné à donner à mon cher village, je les répandis sur elle ; et chaque jour je la renvoyais avec mille bonnes pensées consolantes... et toujours deux tasses de bourrache. Une amélioration sensible commença à se manifester; comme chez presque toutes les femmes, sa maladie était du chagrin; en guérissant le cœur, je guérissais le corps, et ma vipérine faisait merveille, ainei mèlée avec la parole de Dieu; si hien qu'au bout de quinze jours, ma pauvre hôtesse commençait à sortir; au bout d'un mois, elle dor-trait; six semaines plus tard, elle riait, et après deux mois elle m'appelait son sauveur.

-Comment vous dûtes être heureux!

—Oui... d'abord; mais après, savez-vous ce qui m'arriva!... Cette cure me coûta bien cher! La pauvre semme s'en va racontant partout sa guérison et sa reconnaissance; on crie au miracle; et son visage plein de santé répand mon nom aux environs. Hélas! mon cher ami, me voilà grand méinfirmités, des maladies dont je ne savais pas même le nom. Je refuse de les traiter; nouvelle cause de popularité; on ne voulait plus être guéri que par moi. Au moins, s'ils s'étnient contentés de me faire médecin ; mais il n'y en a-t-il pas qui voulaient que je susse opérateur! J'en perdais la tête... Et contre tant d'ennemis, quel soutien avais-je? quel allié?... Hélas! un seul... la bourrache! Je pris ma résolution bravement, et je me lançai en aveugle dans mes destinées...-Monsieur, j'ai une ophtalmie.--Prenez de la bourrache.—Monsieur, j'ai mal aux dents.—Prenez de la bourrache.—Monsieur, mon mari m'a battue.—Prenez de la bourrache.

J'espérais au moins que l'insuccès me délivrerait de ces obsessions... Bah! ils guérissaient! guérissaient! guérissaient! Et des présents! de l'argent! de l'argent que je n'avais pas gagné! des présents que je ne méritais pas!... J'étais dans une situation à faire pitié! Riez!... riez! vous allez juger si j'avais bien lieu de rire, moi. Ce n'était rien que les admirateurs, que les clients; vinrent les rivaux. Une place n'est jamais vacante; quand on y monte, on la prend à quelqu'un. Ces gens n'étaient pas tombés malades tout exprès pour être guéris par moi ;... ils avaient un médecin, et je me trouvai bientôt en face de la plus redoutable et de la plus surieuse inimitié qu'on pût voir. Il y avait près de la ville ur, médecin du nom de Laroche a qui s'adressaient tous les habitans de la campagne et des faubourgs. gnait sur eux par la terreur. Haut de six pieds, fort comme un athlète, violent comme un soldat (il avnit été dragon), mélé aux paysans, buvant avec eux, il disait à ceux qui tombaient malades: "Je t'ordonne de me choisir;" et à ceux qui l'avaient choisi : "Je te défends de me quitter.'

Au reste, pour vous peindre d'un trait ce médecin de campagne d'une nouvelle espèce, pour vous montrer comment ils'était créé sa clientelle et se faisait payer de ses clients, je vais vous raconter un entretien que j'ai presque retenu mot pour mot, tant il m'a paru caractéristique. La maison où je l'ogenis avait un jaudin de quelques pieds, séparé seulement par une haie de l'habitation de Pierre, le charron du saubourg. Tout ce qui se passait chez lui, je l'entendais. Un jour donc que j'étais assis derrière cette haie, quelques paroles plus vives frappèrent mon oreille. J'écoutai et je regardai. Il y avait trois personnes assises sur la porte: Pierre, une vieille semme et un onvrier nommé Desnoues. Voici ce qu'ils disaient :

Desnoues. Est-ce que M. Laroche te doit aussi de l'argent, Pierre ?-Pierre. A qui n'en doit-il pas ? c'est sa manière de se saire des pratiques.

Desnoues. Comment cela ?- Pierre. Oui, quand il est arrivé dans ce pays pour faire sa médecine, il a été chez le tailleur, il lui a commandé un habit; il a été chez le marchand de vin, il lui a pris une pièce de vin; il est venu chez moi, il m'a acheté une carriole, et puis quand nous avons été à la paie, rien dans la poche, c'est-à-dire dans la main. "Mes amis, quand vous serez malades, venez me trouver, je vous seignerai pour rien.

Desnoues. Ca fait que, comme il doit à tout le monde, il est le médecin de tout le monde. Pierre. Juste.

La mère Gallois. Mais, tenez, Desnoues, me voilà, moi : il me devait six écus de blanchissage... Heureusement j'ai fait une fluxion de poitrine, sans ça jamais je n'en aurais eu un sou.—Desnoues. Voyez-vous le ma-

Pierre. (avec résolution). Hé bien! moi, ça m'est égal; il ne se mettra pas à son aise comme ça avec moi. Il me doit, et je le forcerai bien à me payer.—Desnoues (avec terreur). Le forcer y prends garde.

Pierre.

A quoi donc ?-Desnoues. C'est un hercule. Tu crois cela, toi ?-Desnoues. Si je le crois ? Il s'entend avec Pierre. les maladies. Il y a deux ans, il devait trois mille francs dans le pays; il a fait venir la peste pour s'acquitter.

Pierre. Elle est venu sans lui.

Desnoues. Et le père Ganille! Il avait demandé M. Auby. M, Laroche va le trouver... Ah! tu m'ôtes ta consiance, vieil ingrat, he bien! voilà ce que je t'envoie à ma place ; tiens, voila la parolysie, tiens, voilà la pleurésie! Et le père Ganille est mort un mois après.—Pierre. D'un coup de pied de cheval. Vous êtes tous des poltrons. Il me doit dix êcus d'une carriole, je lui dois six francs de visite; il me paiera le surplus, ou nous

Desnoues. Qu'est-ce que nous verrons ?-Pierre. On s'entend. Desnoues. Tiens, justement le voici.-Pierre. He bien! tant mieux-Ecoute bien ...

C'était en esset M. Laroche; il entra avec cette brusquerie samilière et cordiale qu'il savait si bien prendre pour gagner les paysans ; et frappant sur l'épaule du charron avec son énorme main :— Le voilà donc enfin, ce brave Pierre; il y a bien longtemps que je ne l'ai vu.-Pierre. Je ne trouve pas

M. Laroche. Tu grondes, vieux gregnard! Moi qui me suis dérange pour venir boire avec toi le reste de ta pièce rouge... Allons, descends à la cave, et va nous chercher quelques vicilles bouteilles.—Pierre. Merci! je n'ai pas soif.

M. Laro he. Eh bien! tu ne boiras pas.

Pierre. Ni vous non plus.

148

M. Laroche. Ah! voilà l'air que tu chantes! ch bien! garde ton vin!... Mais tu vas me payer ce que tu me dois.-Pierre.Qu'est-ce que je vous dois? M. Laroche. Comment! renegat, est-ce que tu ne me dois pas six francs

Desnoues (bas à Pierre).—Prends garde!

Pierre. Laisse donc. (a M. Laroche) Oui, mais vous mo devez dix écus;

donnez-moi vingt-quatre francs, et nous serons quittes.

M. Laroche (avec colère). Paie-moi d'abord.—Pierre. Puisque vous me le rendriez tout de suite, ce n'est pas la peine; mon argent n'aime pas les voyages.

M. Laroche. Ah ça, mo paieras-tu à la fin ?-Pierre. Oui, avec votre

- M. Laroche. Prends garde à toi!--Pierre. Il ne faut pas tant crier, parce que je crierai plus fort. J'irai devant la justice, je leverai la main...

M. Laroche. Ah! tu leveras la main! Eh bien! jo la leverai pussi... Et il courut sur le charron...

Pierre. Des coups de poing ? j'en suis...

Et, retroussant sa manche, il lui porta un coup vigoureux... Mais M. Laroche, lui saisissant le bras, le fit reculer. Tu n'as pas encore assez mangé de pain pour cela, maître Pierre... Ah! tu ne me paieras pas!...
La bataille commença. Je m'élançai à travers la haie pour aller les sé-

parer; mais la haie était épaisse; et mes efforts étaient vains. M. Laroche après quelques instants de lutte, renversa Pierre sur son établi...

Pierre. Vous me faites mal .- M. Laroche. Je le sais bien.

Pierre. Desnoues, viens à mon secours!

M. Laroche (à Desnoues). Ne bouge pas, ou je t'en fais autant. (A Pierre, le frappant.) Me paieras tu!

Pierre. Au secours!

Je me débattais dans mes ronces.

M. Laroche. Me paieras-tu?—Pierre. Lâche!... M. Laroche. Me paieras-tu?—Pierre. Il m'étrangle! Il m'assomme!

M. Laroche. Paie!—Pierre (d'une voix éteinte). Voici l'argent. M. Laroche. Où?—Pierre. La.... dans ce tiroir... tenez... prenez...

M. Laroche (le lachant et prenant l'argent). A la bonne heure, te voilà raisonnable.

Pierre (se laissant tomber sur une chaise). Je suis à moitié mort. Débarrassé de ma haie, je m'apprêtais à lui porter remêde, n'ayant pu lui porter secours; mais à ce combat succéda la scène la plus étrange, et je dirai presque la plus comique du monde.

M. Laroche, après avoir pris l'argent, s'était approché de Pierre, dont le visage était tout meurtri, et qui gémissait. Il le regarde, et, passant tout à coup à un ton de compassion nail et paternel:—Mon pauvre garçon, comme te voilà arrangé!

Pierre. Je n'en puis plus.

M. Laroche. Attends!... attends!... Nous allons to soigner: tu es père de famille.... tu as besoin de travailler... Mère Gallois, saites chausser de

Pierre. Ah! mon front !- M. Laroche (l'examinant.) Quel coup tu as attrapé là!... et ici!... et sur le bras ! Miséricorde ! tu n'es que plaies et bosses.

Ah! mes reins!-M. Laroche. Attends !... J'ai là un liniment Pierre. qui te sera beaucoup de bien... Pauvre Pierre!

Pierre. Aie!... uie!...

M. Laroche (vivement.) Allons donc, mère Gallois !... Dépêchez-vous donc!... Vous voyez bien que cet homme soussre!

La mère Gallois (à part.) Il est bon au fond.

M. Laroche. Et toi, Desnoues, qu'est-ce que tu fais là ? Viens donc m'aider à le mettre au lit; il ne peut plus se soutenir. (Ils le mirent au lit.)
M. Laroche. Es-tu bien?—Pierre. Oui, monsieur Laroche.

M. Laroche. Tu es bien malade, mon pauvre Pierre; mais sois tranquille, je suis là .- Pierre. Merci, monsieur Laroche.

M. Laroche. Je ne t'abandonnerai pas .- Pierre. Non, monsieur Laroche. M. Laroche. Allons, tiens-toi bien chaudement; adieu, mes bons amis. Et il s'éloigna.

Desnoues (à Pierre). Hé bien !- Pierre. He bien ! il me paiera com-

me il a paye la mère Gallois, en fluxion de poitrine.

M. L'aroche. (revenant.) Pierre, je te préviens que le liniment, c'est deux francs.—Pierre. Oui, M. Laroche. Voulez-vous que je vous paie d'avance ?- M. Laroche. Par exemple !... est-ce que je ne suis pas sûr de toi ?... Adieu !... adieu !

Tel était l'homme qui devint mon ennemi. Suite et fin au pro haîn numéro.

DECES.

En cette ville, vendredi dernier, en la demeure de M. G. Ducondu, Dile. Suzanne-Antoinette-Almézime Tarrien Tailland De Lanaudière, agéc de 17 ans. Ses restes ont été transportés à Lavaltrie mardi pour y être inhumés dans le tombeau de ses aïcux. (Carameter approximation)

PERDUS.

A l'Evêché 2 volumes in-Sa: Du PAPE, par le Comte de Maistre et la CONTINUATION DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, par le Comte Robiano, aussi 2 putres vol. in-Sa.

A VENDRE.

Au Bureau des Mélanges, et chez MM. les libraires de la ville, le CA-LENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile

AVIS PUBLIC.

UN MAITRE D'ECOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Arglaise, trouvera de l'encouragement à ST. Résn P. BEDARD, Prag. en s'adressant au eure du Leu-

St. Pemi, 18 décembre 1843.

HISTOIRE DU CANADA, qui désiremient avoir le Vol. 1er avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Fein, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre M. BIBAUD.

N. B .- Les personnes à qui il a été envoyé, on laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des sonscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre. 22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a troavé le 1er, volume du Génie du Christianisme, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NORATE THE THE TREE TREES

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et la public en général qu'ils vienneut d'onvrir UNE ROUTIQUE DE RELIEUR. dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprinceries de MM. J. STARRE et Cie. et de Louis Perrault. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU, PETIT MANUEL DE

L'ABOHROONFREELE Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE Elablie dans l'église cothédrale de Montreal, le 7 février 1841.

QUATRIEME EDITION EN CANADA, AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGE DE GLOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques Notions Grammaticales pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. Tère, édition. Prix: 15 sols.

RÉGLEMEENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES. ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRERIE DU SCAPULAIRE, suivie de Billet d'Admission.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITE.

DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui yeulent cesser de souscrire au. Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

On s'abonne au Burcou du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et ches MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. Six lignes et au-dessous, 1rc.insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subsequente, 744 Dix lignes et au-dessous, Ire. insertion, 4d. Chaque insertion subséquente, 10d Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne. 44. Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prnn. PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Prus. IMPRIME PAR J. A. PLINGUET.